

MOINS DE PAPIER, DAVANTAGE DE PRESTATIONS

L'Administration cantonale des impôts réduit les envois papier.

Vous ne recevez désormais plus qu'un seul exemplaire de la déclaration d'impôt manuscrite.

Vous aussi, aidez-nous à économiser des milliers de pages en devenant

un-e éco-contribuable

Adoptez VaudTax



Remplir sa déclaration sur ordinateur,
c'est facile, pratique, sûr, durable, gratuit.

Comment faire ? Voir au verso

Les avantages ?

- Vous êtes guidé-e pas à pas
- Votre déclaration est enregistrée dans votre ordinateur
- Renvoyez-la par un simple clic
- Vous gardez vos données d'une année à l'autre
- Pas besoin d'imprimer votre déclaration

Vous avez une difficulté ?

Contactez-nous

par téléphone (de 8h à 17h lundi à vendredi) :

- Pour les questions techniques liées au logiciel VaudTax **021 316 10 40**
- Pour toutes autres questions **021 316 00 00**

par courriel à info.aci@vd.ch en indiquant votre numéro de téléphone
www.vd.ch/impots

Quel est le délai pour déposer sa déclaration d'impôt ?

Délai pour le renvoi de la déclaration : 15 mars 2018

Tout contribuable peut demander **gratuitement un délai supplémentaire** :
demandes de délais - directive sur www.vd.ch/impots.

Si le contribuable ne dépose pas sa déclaration dans le délai imparti, il s'expose à une sommation avec un émolument de CHF 50.

Qui doit remplir une déclaration d'impôt ?

Vous avez votre domicile dans le canton de Vaud, vous séjournez durablement dans le canton de Vaud, ...

Si vous êtes étudiant-e, apprenti-e, rentier-ière, au bénéfice du revenu d'insertion, sans revenu, vous devez également remplir une déclaration d'impôt.

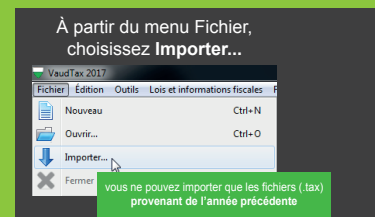
Comment remplir sa déclaration d'impôt ?

Téléchargez gratuitement le logiciel **VaudTax 17** depuis notre site www.vd.ch/impots.

Vous avez besoin de votre code de contrôle personnel pour vous authentifier.

Si vous avez déjà utilisé VaudTax, vous pouvez importer les données 2016.

Si vous faites appel à un mandataire, transmettez-lui votre code de contrôle personnel.



Grâce au module Gestion des pièces justificatives, vous pouvez les importer et les envoyer par voie électronique.

Importer vos pièces justificatives (cliquez sur l'icône "+" ou "glisser-déposer" votre fichier sur la liste)	
Catégorie	Nom du fichier
Activités indépendantes - Bilan, Comptes d'exploitation et de pertes et p...	2.01_CTB1_1.pdf
Activités indépendantes - Questionnaire indépendant	2.02_CTB1_1.pdf

Sauvegardez votre avis récapitulatif qui constitue la preuve de votre dépôt électronique.

Pas besoin de signer votre déclaration d'impôt, si vous l'envoyez par voie électronique.

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone, vous serez peut-être contacté-e afin d'améliorer nos prestations.